

ployés dans le département que ceux qui sortent des universités. On leur enseigne des sciences pratiques, même les opérations de banque, la sténographie, la comptabilité, et quand un commerçant a besoin d'un teneur de livres il s'adresse à un collège commercial. Pour le travail qu'il y a à faire dans le département, ils sont beaucoup plus experts que ceux qui sortent des universités. Je regrette que le ministre des Finances n'ait pas reçu une éducation nécessaire, mais il n'en est pas moins vrai que ceux qui sortent des universités n'ont aucune aptitude pour les affaires. Je crois même que le seul fait de passer quatre ans à étudier dans une université rend un homme impropre aux affaires, mais tout cela mis de côté, il me semble que si nous donnons ces avantages à ceux qui sortent des universités, nous devrions les donner à ceux qui sortent des collèges commerciaux.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'admets pas tout ce que vient de dire l'honorable député de Haldimand, mais je lui ferai remarquer que son objection est en quelque sorte réfutée par la disposition relative aux sujets facultatifs. Celui qui a un certificat d'un collège commercial peut passer son examen sur les sujets facultatifs et commencer à \$700.

M. MONTAGUE : Sans avoir subi d'examen ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Non, il lui faudra subir un examen sur deux sujets.

M. MONTAGUE : Pourquoi ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Pour avoir droit à \$100 de plus.

M. MONTAGUE : Mais pourquoi lui imposer cet examen quant on n'en impose pas à celui qui sort de l'université ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Les degrés universitaires sont admis dans tout le pays. Je ne crois pas qu'on puisse traiter le porteur d'un certificat du premier venu d'un collège commercial de la même manière qu'un gradué d'université. Je ne crois pas même que l'honorable député soit prêt à pousser sa prétention jusque là. Il y a un collège commercial et un collège commercial.

M. MONTAGUE : Pas dans Ontario.

Le MINISTRE DES FINANCES : La loi est faite pour tout le Canada. Les collèges commerciaux font beaucoup de bien, mais je ne crois pas que l'enseignement qu'on y donne puisse nous justifier de traiter leurs certificats de la même manière qu'un degré universitaire.

M. MONTAGUE : Le cours des collèges commerciaux est assez relevé pour cela.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député sait que la loi concernant le service civil fait une distinction entre un

cours universitaire et les autres formes d'enseignement, et que le porteur d'un certificat d'un collège commercial est obligé de subir son examen comme n'importe qui. Nous ne faisons que suivre la règle générale dans le cas actuel, si ce n'est que nous décrétons qu'en subissant un examen sur deux sujets enseignés dans un collège commercial il pourra obtenir \$100 de plus.

M. MONTAGUE : Je ferai remarquer aussi que les meilleurs employés que l'on pourra trouver pour le département pourraient être pris parmi les instituteurs. Pourquoi permettre à un universitaire d'obtenir une position sans subir d'examen tandis qu'on oblige les instituteurs à en subir un ?

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est la loi, et je n'ai pas demandé à la changer.

M. MONTAGUE : Mais je crois qu'elle devra l'être. Un instituteur dans une grande ville peut avoir toutes les aptitudes—

Le MINISTRE DES FINANCES : Ne sort-il pas généralement d'une université ?

M. MONTAGUE : Non.

Le MINISTRE DES FINANCES : S'il est principal d'une école ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Oui.

M. MONTAGUE : L'honorable ministre n'en sait rien.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : C'est ainsi dans notre province.

Le MINISTRE DES FINANCES : Dans les provinces maritimes, le principal d'une école importante est généralement un gradué d'une université.

M. MONTAGUE : Je ne crois pas que les universités de l'est donnent un cours aussi relevé et aussi complet que celles d'Ontario. Je crois qu'il est plus facile d'obtenir un degré—

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Non.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Non.

M. MONTAGUE : Les honorables ministres pourroient régler cette question avec leur collègue, le directeur général des Postes.

M. CAMPBELL : A la question.

M. MONTAGUE : Si l'honorable député de Kent (M. Campbell) voulait se tenir tranquille. Il ne comprend rien à cette question. 99 fois sur 100 les principaux de nos écoles publiques ne sortent pas des universités.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES : Est-ce possible !

M. MONTAGUE : J'en appelle à mes collègues d'Ontario des deux côtés de la Cham-